

République Française

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 14 avril 2023
N° 13 / 2023

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 14
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain
ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE,
Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel
MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.
Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu
VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023
et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : BUDGET GÉNÉRAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, donne la présidence de l'assemblée à la 1^{ère} Adjointe et
quitte la salle. Le vote du compte administratif amène en effet le Conseil Municipal à se prononcer sur
la gestion budgétaire annuelle du Maire.

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Béatrice ANTONY, 1^{ère} Adjointe,
conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est invité à
délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget principal dressé par M.
MONLOUBOU Jean-Jacques, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions
modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		141.348,31	75.688,47		75.688,47	141.348,31
Opérations exercice	650.786,82	759.442,11	354.256,66	231.291,08	1.005.043,48	990.733,19
Total	650.786,82	900.790,42	429.945,13	231.291,08	1.080.731,95	1.132.081,50
Résultats de clôture		250.003,60	198.654,05			51.349,55
Restes à réaliser			171.721,00	169.024,00	171.721,00	169.024,00
Total cumulé	650.786,82	900.790,42	601.666,13	400.315,08	1.252.452,95	1.301.105,50
Résultats définitifs		250.003,60	201.351,05			48.652,95

1.252.452,95
1.301.105,50
PRÉFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
015-211501887-20230414-DE_2023_13-DE

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU





MAIRIE de SAINT-GEORGES
2 Place de l'Église _ Le Bourg
15100 SAINT-GEORGES
Tél : 04-71-60-09-91
Email : mairie-stgeorges@orange.fr

ETAT DES RESTES A RÉALISER SUR EXERCICE 2023 BUDGET PRINCIPAL

Programme 122 : RÉFECTION PRESBYTÈRE

2313 : 163.741,00 € <i>Contrat Atelier des Jacobins (F. Albisson) du 14.02.2019</i> <i>Contrat SOCOTEC du 10.05.2021</i> <i>Délibérations CM des 20.04.2021, 04.06.2021, 13.09.2021,</i> <i>25.03.2022, 20.05.2022, 16.09.2022 et 08.12.2022</i>	1321 : 60.012,00 € <i>Arrêté DSIL du 15.06.2021</i>
	1322 : 45.000,00 € <i>Arrêté Conseil Régional du 25.06.2021</i>
	1323 : 11.500,00 € <i>Arrêté Conseil Départemental du 29.01.2021</i>
	13251 : 2.300,00 € <i>Délib. St-Flour Communauté du 20.06.2019</i>
	1341 (13461 en M57) : 50.212,00 € <i>Arrêté DETR du 26.04.2019</i>

Programme 906 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

2316 : 1.500,00 €
Délibération CM du 09.09.2020

Programme 907 : ACQUISITIONS

2188 : 6.480,00 €
Devis BS Froid n° DE00000234 du 05.10.2022

TOTAL DEPENSES : 171.721,00 € **TOTAL RECETTES : 169.024,00 €**

Le Maire,



Jean-Jacques MONLOUBOU

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, la présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune de Saint-Georges entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Lors de la séance du 14 avril 2023, le conseil municipal a adopté par 14 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT) le compte administratif 2022 qui constate les résultats de l'exécution du budget 2022. Le budget primitif avait été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2022.

BUDGET GÉNÉRAL

A - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

I - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, s'élèvent pour l'exercice 2022 à **650.786,82 €** (887.539,31 € inscrits au budget 2022).

Dépenses de Fonctionnement

	2020	2021	%	2022	%
Charges à caractère général (011)	153.130,98 €	154.499,98 €	+ 0,89 %	203.384,68 €	+ 31,64 %
Charges de personnel (012)	217.209,93 €	208.175,79 €	- 4,16 %	235.249,62 €	+ 13,01 %
Atténuations de produits (014)	250,00 €	187,00 €	- 25,20 %	0,00 €	- 100,00 %
Autres charges de gestion courante (65)	210.541,02 €	198.882,14 €	- 5,54 %	193.642,90 €	- 2,63 %
Charges financières (66)	6.228,35 €	4.769,69 €	- 23,42 %	4.055,85 €	- 14,97 %
Charges exceptionnelles (67)	206,48 €	108,00 €	- 47,69 %	1.505,00 €	1393,52 %
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	587.566,76 €	566.622,60 €	- 3,56 %	637.838,05 €	+ 12,57 %
Opérations d'ordre (67/68)	8.111,71 €	8.358,75 €	+ 3,05 %	12.948,77 €	+ 54,91 %
DÉPENSES TOTALES	595.678,47 €	574.981,35 €	- 3,47 %	650.786,82 €	+ 13,18 %

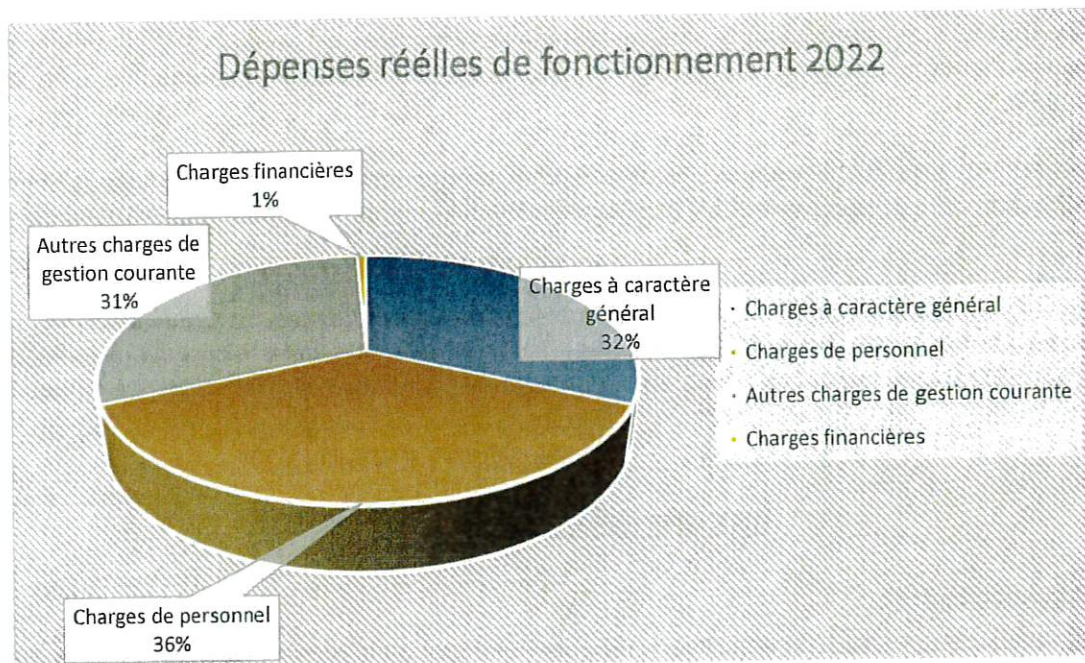
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) augmentent de 13,18 % entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022.

1 – Pour les charges à caractère général (+ 31,64 %) la variation vient principalement de l'augmentation des frais d'électricité et d'un entretien important des voiries et forêts.

2 – Les charges de personnel ont connu une augmentation de 13 % due notamment à l'emploi d'un agent contractuel en renfort des services techniques et au « tuilage » d'un agent des services administratifs suite à un départ en retraite. La commune a également employé 3 agents recenseurs. Au 1^{er} janvier 2023, la commune compte 4 agents titulaires et 1 agent contractuel à temps non complet.

3 – Concernant les autres charges de gestion courante (- 2,63 %) on note une augmentation des subventions versées aux associations mais une diminution de la part versée sur le budget de l'eau et assainissement.

4 – Enfin, les intérêts des emprunts baissent de 4.769,69 € à 4.055,85 € (- 14,97 %).



II - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies par la commune (concessions cimetière, locations,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Recettes de Fonctionnement

	2020	2021	%	2022	%
Rembours. sur rémun. personnel (6419)	23.608,18 €	15.117,13 €	- 35,97 %	5.279,33 €	- 65,08 %
Ventes produits, prestations services (70)	29.617,28 €	27.137,35 €	- 8,37 %	40.670,31 €	+ 49,87 %
Reversement sur recettes (73)	301.905,28 €	308.870,48 €	+ 2,31 %	329.191,83 €	+ 6,58 %
Subventions, dotations (74)	295.945,14 €	307.453,23 €	+ 3,89 %	320.597,00 €	+ 4,27 %
Autres produits de gestion courante (75)	29.139,57 €	31.764,25 €	+ 9,01 %	34.167,40 €	+ 7,56 %
Produits financiers (76)	24,53 €	24,48 €	- 0,20 %	24,48 €	0,00 %
Produits exceptionnels (77)	225,10 €	1.688,29 €	+ 650,02 %	6.994,06 €	+ 314,27 %
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	680.465,08 €	692.055,21 €	+ 1,70 %	736.924,41 €	+ 6,48 %
Opérations d'ordre : travaux régie (722)	19.913,32 €	19.554,62 €	- 1,80 %	22.517,70 €	+ 15,15 %
RECETTES TOTALES	700.378,40 €	711.609,83 €	+ 1,60 %	759.442,11 €	+ 6,72 %

Les recettes de fonctionnement représentent au total 759.442,11 €, elles augmentent avec une variation de **6,72 %** par rapport à 2021.

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont varié à la hausse de 6,48 %. Le budget a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité.

1 - Les ventes de produits augmentent (+ **49,87 %**) car des ventes de bois ont été réalisées sur l'exercice 2022

2 - pour les reversements sur recettes qui correspondent aux ressources fiscales : + **6,58 %**

- évolution des bases et donc des produits des taxes foncières et d'habitation

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,23 %

PREFECTURE DU CANTAL
 Date de réception de l'AR: 28/04/2023
 015-211501887-20230414-DE_2023_13-DE

(soit le taux communal de 13,67 % auquel s'est ajouté en 2021 le taux départemental de 23,56 % venant compenser la perte des recettes fiscales de la collectivité liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,73 %

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, le transfert de taux n'a eu aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Ce chapitre budgétaire (73) représente 45 % des recettes réelles de fonctionnement.

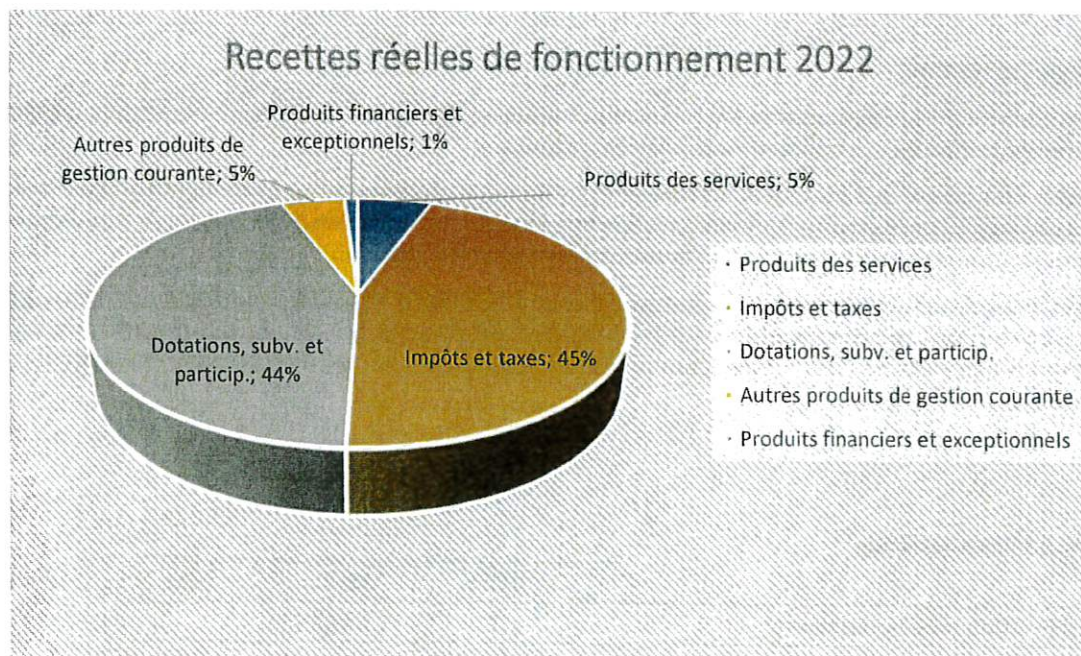
3 - pour les subventions d'exploitation qui correspondent aux dotations de l'Etat : + 4,27 %

- total des dotations forfaitaire, de solidarité rurale et péréquation en hausse de 2,94 %
- un remboursement du FCTVA plus important sur des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 (195,87 %)
- la commune a également perçu une dotation pour le recensement de la population en soutien au paiement des agents recenseurs employés par la commune.

4 - pour les autres produits de gestion courante que sont les revenus des immeubles et les redevances versées par les fermiers, les recettes sont en augmentation par rapport à celles de 2021 (+ 7,56 %) du fait de l'encaissement plus important de loyers car un logement était resté vacant plusieurs mois en 2021.

5 - Les produits financiers sont identiques et les produits exceptionnels sont, de fait, très variables d'une année sur l'autre (remboursement sinistre, vente de terrain, dégrèvements de taxes foncières, encaissement de servitude...).

L'exécution de la section de fonctionnement a permis de dégager un excédent d'un montant de 108.655,29 €, en baisse par rapport à celui de l'exercice 2021 (136.628,48 €) auquel s'ajoutera un solde antérieur reporté de 141.348,31 € qui viendront alimenter la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget 2023.



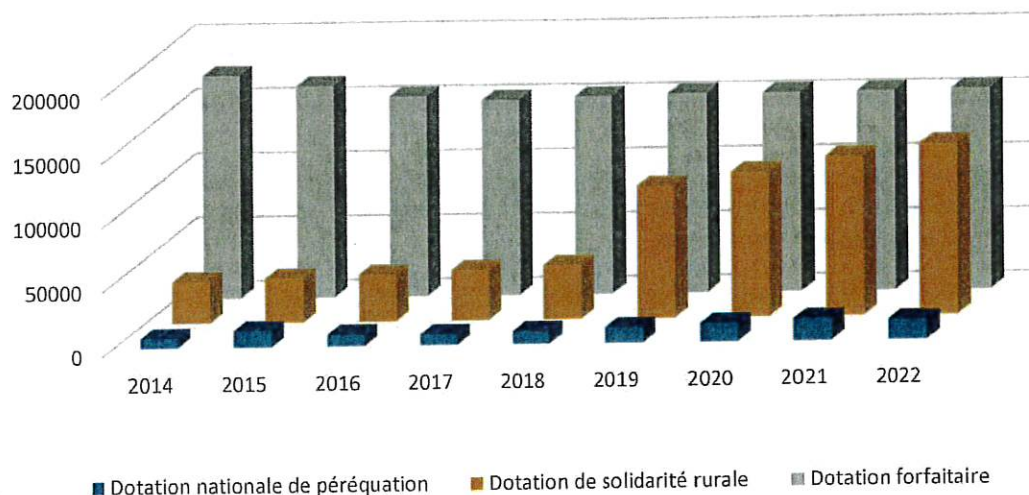
Evolution des dotations de l'état

	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Dotation nationale de péréquation	TOTAL
2014	173.062 €	32.073 €	7.798 €	212.933 €
2015	164.417 €	34.395 €	13.064 €	211.876 €
2016	155.444 €	36.459 €	9.359 €	201.262 €
2017	151.681 €	38.968 €	8.423 €	199.072 €
2018	153.536 €	42.016 €	10.108 €	205.660 €
2019	155.024 €	102.497 €	12.130 €	269.651 €
2020	154.727 €	112.736 €	14.556 €	282.019 €

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
015-211501887-20230428201928_13-DE

2021	155.173 €	123.740 €	17.467 €	296.380 €
2022	156.440 €	132.925 €	15.720 €	305.085 €
Evolution 2022/2014	- 9,60 % (- 16.622 €)	+ 314,44 % (+ 100.852 €)	+ 101,59 % (+ 7.922 €)	+ 43,28 % (+ 92.152 €)
Evolution 2022/2021	+ 0,82 % (+ 1.267 €)	+ 7,42 % (+ 9.185 €)	- 10 % (- 1.747 €)	+ 2,94 % (+ 8.705 €)

Evolution des dotations de l'État 2014-2022



B - La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Dépenses Investissement

	2020	2021	2022
Chap.10 – Dotations et fonds divers	- €	6.847,23 €	- €
Chap.16 – Remboursement de la dette et cautions	48.931,18 €	37.506,30 €	38.796,19 €
Chap.204-21-23 – Dépenses d'équipement	85.183,85 €	94.163,20 €	292.942,77 €
Travaux en régie – Opérations patrimoniales	19.913,32 €	19.554,62 €	22.517,70 €
TOTAL	154.028,35 €	158.071,35 €	354.256,66 €

Les dépenses d'équipement ont concerné principalement des travaux sur bâtiments avec la réhabilitation de l'ancien presbytère et des garages communaux, ainsi que des travaux sur la voirie et les chemins (Cousergues, Le Vernet, Flamargues, du bourg à Viadeyres, Rayrolles), de l'achat de matériel et des travaux d'éclairage public.

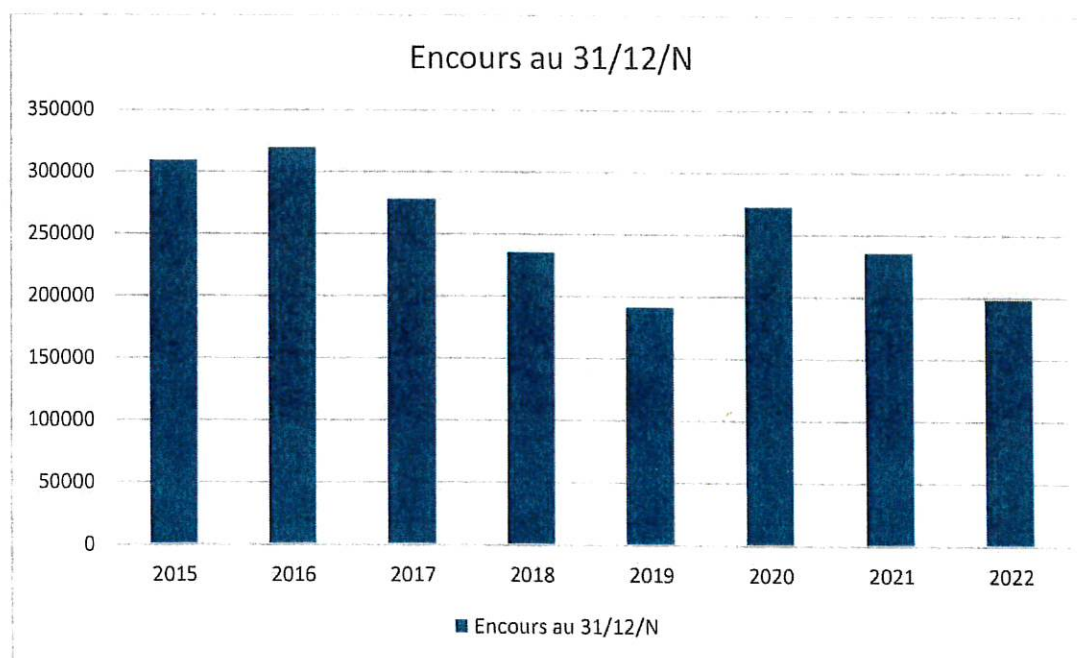
Recettes d'investissement

	2020	2021	2022
Chap.10 - Dotations et fonds globalisés	177.772,89 €	123.952,63 €	192.981,71 €
Chap.13 - Subventions reçues	- €	30.119,60 €	24.081,60 €
Chap 16 - Emprunts et cautions	903,79 €	898,25 €	1.279,00 €
Autres recettes d'investissement	8.123,71 €	8.358,75 €	12.948,77 €
TOTAL	186.800,39 €	163.329,23 €	231.291,08 €

C - Les principaux ratios

- Excédent brut de fonctionnement : 98 € par habitant (départemental 298 €, régional 209, national 181 €)
- Résultat comptable : 88 € par habitant (départemental 280, régional 186 €, national 164 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 99 € par habitant (départemental 294 €, régional 198 €, national 175 €)
- Capacité d'épargne nette : 68 € par habitant (départemental 166 €, régional 115 €, national 106 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 198.190 € soit 161 € par habitant (départemental 979 €, régional 721 €, national 569 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 41.003 € soit 33 € par habitant (départemental 149 €, régional 99 €, national 81 €)

D - La dette



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

A - La section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

	2020	2021	%	2022	%
Charges à caractère général (011)	156.938,15 €	163.666,87 €	+ 4,29 %	178.142,20 €	+ 8,84 %
Charges de personnel (012)	20.000,00 €	20.000,00 €	0 %	20.000,00 €	0 %
Autres charges de gestion courante (65)	6.227,10 €	5.222,80 €	- 16,13 %	6.107,98 €	+ 16,95 %
Charges financières (66)	10.701,64 €	9.119,11 €	- 14,79 %	8.197,82 €	- 10,10 %
Charges exceptionnelles (67)	201,39 €	1.929,19 €	+ 857,94 %	1542,59 €	+ 79,96 %

BRETAGNE
 PREFECTURE DU CANTAL
 Date de réception de l'AR: 28/04/2023
 0154215987-20230719806-2023_13-DE

Reversements redevances (70)	26.769,00 €	30.176,00 €	+ 12,73 %	22.675,00 €	- 24,86 %
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	220.837,28 €	230.113,97 €	+ 4,20 %	235.555,59 €	+ 2,36 %
<i>Opérations d'ordre (67/68)</i>	41.105,27 €	41.387,37 €	+ 0,69 %	41.582,24 €	+ 0,47 %
DÉPENSES TOTALES	261.942,55 €	271.501,34 €	+ 3,65 %	277.137,83 €	+ 2,08 %

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation avec une hausse de 2,08 % par rapport à 2021 due essentiellement à l'augmentation des achats d'eau auprès de la commune de Saint-Flour.

Recettes de Fonctionnement

	2020	2021	%	2022	%
Ventes produits, prestations services (70)	217.804,91 €	206.604,16 €	- 5,14 %	235.209,67 €	+ 13,85 %
Subventions, dotations (74)	65.000,00 €	55.000,00 €	- 15,38 %	50.000,00 €	- 9,09 %
Autres produits de gestion courante (75)	6.047,39 €	6.097,10 €	+ 0,82 %	6.477,98 €	+ 6,25 %
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	288.852,30 €	267.701,26 €	- 7,32 %	291.687,65 €	+ 8,96 %
<i>Opérations d'ordre : travaux régie (72)</i>	4.972,76 €	4.957,49 €	- 0,31 %	4.988,89 €	+ 0,63 %
<i>Opérations d'ordre : quote-part subv. investissement (777)</i>	10.693,76 €	10.693,76 €	0,00 %	10.693,76 €	0,00 %
RECETTES TOTALES	304.518,82 €	283.352,51 €	- 6,95 %	307.370,30 €	+ 8,48 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 8,48 % notamment due à une augmentation du volume d'eau consommée.

B - La section d'investissement

Dépenses Investissement

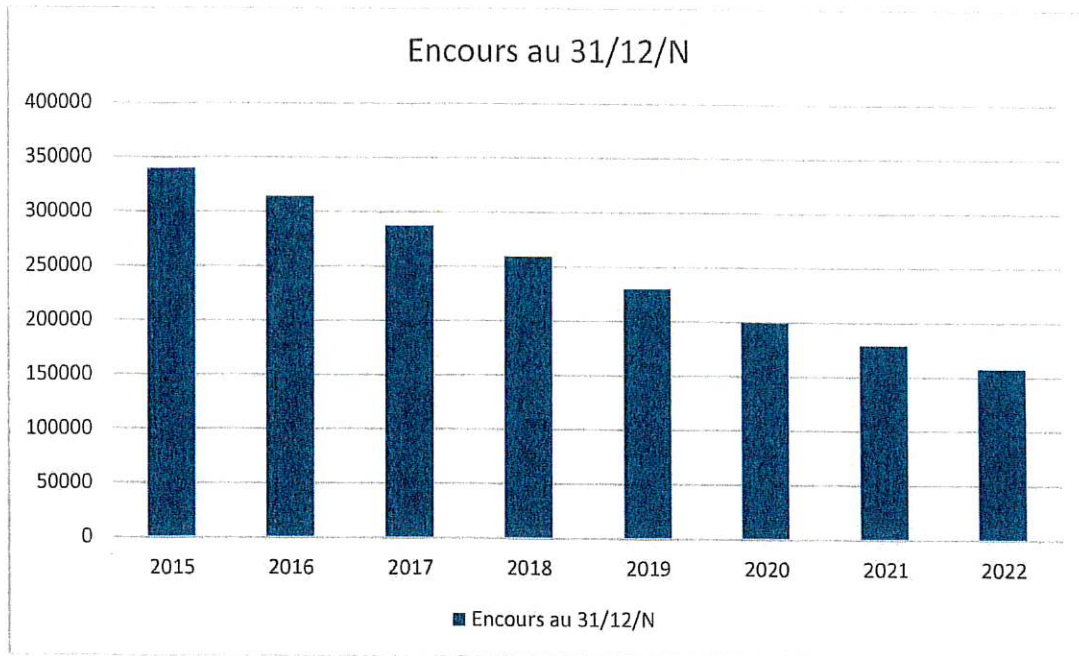
	2020	2021	2022
Chap.16 – Remboursement de la dette et cautions	30.570,80 €	20.550,10 €	21.374,68 €
Chap.21-23 – Dépenses d'équipement	40.286,91 €	10.094,80 €	72.196,61 €
Travaux en régie – Opérations patrimoniales	59.046,53 €	15.651,25 €	15.682,65 €
TOTAL	129.904,24 €	46.296,15 €	109.253,94 €

Les dépenses d'équipement ont concerné principalement les travaux pour l'amélioration des réseaux de collecte après l'étude du diagnostic du réseau d'assainissement achevé en 2020.

Recettes d'investissement

	2020	2021	2022
Chap.10 - Dotations et fonds globalisés	38.108,10 €	39.666,96 €	6.988,39 €
Chap.13 - Subventions reçues	- €	20.788,35 €	- €
Autres recettes d'investissement (amortissements)	84.485,28 €	41.387,37 €	41.582,24 €
TOTAL	122.593,38 €	101.842,68 €	48.570,63 €

C - La dette



BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL

A - La section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement

	2022		2022
Charges à caractère général (011)	- €	Vente terrains aménagés (70)	- €
Charges de gestion (65)	- €	Autres produits de gestion courante (75)	- €
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	- €	TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	- €
Opérations d'ordre (713)	- €	Opérations d'ordre (713)	- €
DÉPENSES TOTALES	- €	RECETTES TOTALES	- €

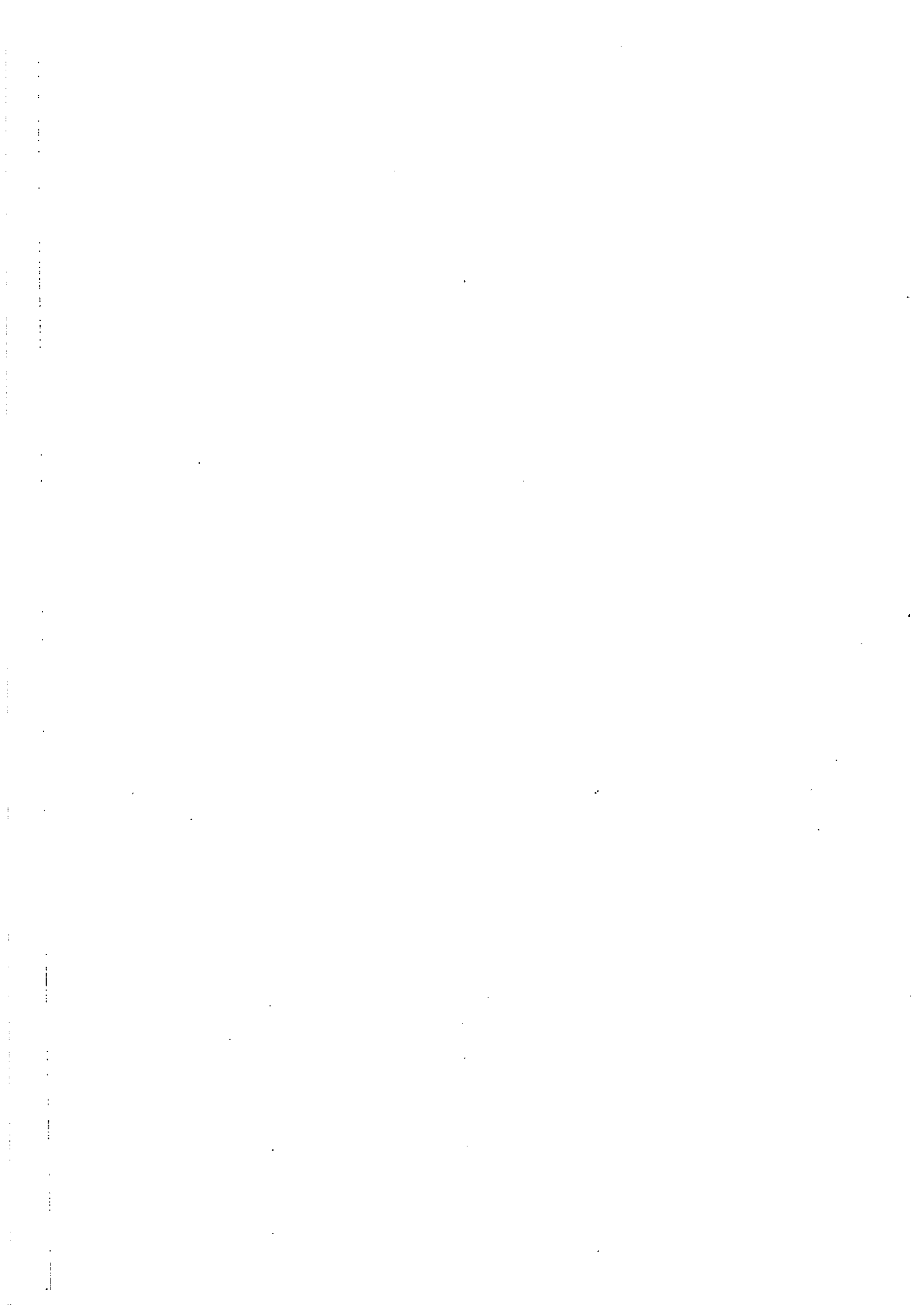
B - La section d'investissement

Dépenses d'Investissement

Recettes d'Investissement

	2022		2022
Opérations d'ordre (3355)	- €	Opérations d'ordre (3355)	- €
DÉPENSES TOTALES	- €	RECETTES TOTALES	- €

Tous les lots ayant été vendus, ce budget devrait être soldé en fin d'année 2023.



COMPTE ADMINISTRATIF
ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE LA COMMUNE

EXERCICE

2022

Articles	Section de						
	MONS	BRONS	FLAMARGUES	PETGES	GRIZOLS	LE PIROU	COUSERGUES
SECTION FONCTIONNEMENT							
<i>Dépenses de fonctionnement</i>							
63512 Taxes foncières	369,00 €	100,00 €	50,00 €	89,00 €	32,00 €	406,00 €	197,00 €
61524 Entretien bois et forêts						2 683,53 €	197,00 €
6288 Autres services extérieurs						91,88 €	7 296,00 €
6281 Contributions				33,74 €			30,16 €
6282 Frais de gardiennage							
6226 Honoraires							
6068 Autres matières et fournitures	211,00 €	54,00 €	50,00 €	122,74 €	32,00 €	3 181,41 €	7 493,16 €
678 Autres charges exceptionnelles	580,00 €	154,00 €	50,00 €	122,74 €	32,00 €	3 181,41 €	7 493,16 €
Total dépenses							
<i>Recettes de fonctionnement</i>							
757 Redevances versées par les fermiers	3 474,49 €	1 147,76 €	531,05 €	122,98 €			311,07 €
7022 Coupes de bois							14 600,00 €
775 Cessions							
7788 Produits exceptionnels	211,00 €	54,00 €	27,00 €	122,98 €	14,00 €	- €	14 911,07 €
Total recettes	3 685,49 €	1 201,76 €	558,05 €	122,98 €	14,00 €	- €	14 911,07 €
Résultat de fonctionnement	3 105,49 €	1 047,76 €	508,05 €	0,24 €	18,00 €	3 181,41 €	7 417,91 €

Articles	Section de						
	MONS	BRONS	FLAMARGUES	PETGES	GRIZOLS	LE PIROU	COUSERGUES
SECTION INVESTISSEMENT							
<i>Dépenses d'investissement</i>							
2315 Installations, matériel et outillage							
2312 Aménagements de terrains							
2118 Terrains							
2041582 Autres groupements							
Total dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Recettes d'investissement</i>							
1641 Emprunts							
192							
2118							
Total recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Solde d'exécution	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

RECEPTE DU
LE 04/04/2023
N° 18-DE
015-1887-230414

COMPTE ADMINISTRATIF
ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE LA COMMUNE

EXERCICE

2022

Articles	Section de						
	CHARBIAC	SAINT-GEORGES	LE VERNET	VARILLETES	RAYROLLES	SAINT-MICHEL	SALCRUS
FONCTIONNEMENT							
<i>Dépenses de fonctionnement</i>							
63512 Taxes foncières	53,00 €		14,00 €		35,00 €	161,00 €	208,00 €
61524 Entretien bois et forêts							2 073,96 €
6288 Autres services extérieurs							26,00 €
6281 Contributions	7,24 €						
6282 Frais de gardiennage							
6226 Honoraires							
6068 Autres matières et fournitures			3,00 €				
678 Autres charges exceptionnelles			17,00 €		35,00 €	161,00 €	2 307,96 €
Total dépenses	60,24 €	- €	30,00 €	- €	35,00 €	161,00 €	2 307,96 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>							
757 Redevances versées par les fermiers			26,51				
7022 Coupes de bois			14,00 €			33,00 €	
775 Cessions			40,51 €			33,00 €	
7788 Produits exceptionnels	- €	- €		- €	- €		- €
Total recettes	- €	- €	80,51 €	- €	- €	66,00 €	- €
Résultat de fonctionnement	60,24 €	- €	23,51 €	- €	35,00 €	128,00 €	2 307,96 €

Articles	Section de						
	CHARBIAC	SAINT-GEORGES	LE VERNET	VARILLETES	RAYROLLES	SAINT-MICHEL	SALCRUS
INVESTISSEMENT							
<i>Dépenses d'investissement</i>							
2315 Installations, matériel et outillage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2312 Aménagements de terrains		- €	- €	- €	- €	- €	- €
2111 Terrains nus		- €	- €	- €	- €	- €	- €
2041582 Autres groupements		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Recettes d'investissement</i>							
Total recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Solde d'exécution	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

PRÉFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
016-211501887-20230414-DE_2023_13-DE

Articles	Section de		
	SOURZERGUES	PALAGEAT	VALETTE BOUZENGÉAC
 FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement			
63512 Taxes foncières			27,00 €
61524 Entretien bois et forêts			
6288 Autres services extérieurs			9,10 €
6281 Contributions			
6282 Frais de gardiennage			
6226 Honoraires			
6068 Autres matières et fournitures			
678 Autres charges exceptionnelles			
Total dépenses	- €	- €	36,10 €
Recettes de fonctionnement			
757 Redevances versées par les fermiers	4,60	90,04	
7022 Coupes de bois			
775 Cessions	20,00 €		
7788 Produits exceptionnels	24,60 €	90,04 €	
Total recettes	24,60 €	90,04 €	36,10 €
Résultat de fonctionnement			

Articles	Section de		
	CHARBIAC	PALAGEAT	VALETTE BOUZENGÉAC
 INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement			
2315 Installations, matériel et outillage	- €	- €	- €
2312			
2111 Terrains nus		- €	- €
2041582 Autres groupements	- €	- €	- €
Total dépenses	- €	- €	- €
Recettes d'investissement			
Total recettes	- €	- €	- €
Solde d'exécution	- €	- €	- €

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,

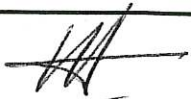










A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	
ANTONY Bernadette	
ANTONY Béatrice	
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BACHELLERIE-NINYEM FOKO Christine	
BERTHET Jean-Paul	
BERTRAND Martine	
CASTEL Guillaume	
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	
MALLET Romain	

VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le **28 AVR. 2023**
et de la publication le ... **28 AVR. 2023**

A Saint-Georges, le **28 AVR. 2023**

